

Charte du Groupe Professionnel Centrale Energies

(Rev.1 – 30/03/2026)

L'Énergie est au cœur du développement humain. Elle permet les investissements, les innovations et la création de nouvelles industries qui stimulent l'emploi, la croissance pour tous et le bien-être économiqueⁱ. Sa production et sa consommation sont actuellement en pleine phase de transition dans le contexte de la lutte contre le dérèglement climatique et, de façon plus large, de réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement tout en tenant compte de la nouvelle donne que constitue l'IA.

Centrale Energies est un Groupe Professionnel inter-associations des anciens élèves des écoles Centrale (les Alumni), créé en 2006 à l'initiative de la Confédération des Associations Centraliennes et de CentraleSupélec (CACCSⁱⁱ). Centrale Energies réunit les Alumni des écoles Centrales et, au-delà, toutes les personnes intéressées par les évolutions du secteur de l'Énergie.

Sont considérés comme **membres** de Centrale Energies tous les Centraliens diplômés d'une école de la CACCS, à jour de leur cotisation annuelle auprès de leur Alumni de référence, et qui ont adhéré au groupe Energie de leur Alumni.

Sont considérés comme **auditeurs** de Centrale Energies les Centraliens non cotisants à leur Alumni ou non-adhérents au Groupe Energie de leur Alumni et toutes autres personnes, non centraliennes, inscrites sur le site www.centrale-energies.fr pour recevoir le bulletin d'information, ou inscrites aux événements organisés par **Centrale Energies**.

L'objet de Centrale Energies est d'éclairer le débat public et d'informer, de manière objective, neutre, et apolitique sur les enjeux scientifiques, technologiques, économiques, sociétaux et environnementaux dans le domaine de l'énergie, dans le contexte de la lutte contre le dérèglement climatique et, de façon générale, de réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Pour cela, **Centrale Energies** utilise différents modes d'action, gratuits ou payants selon les cas :

- Organisation de conférences toutes les 4 ou 6 semaines en présentiel et/ou distanciel.
- Publication d'un bulletin d'information bimestriel, contenant des articles de fond, publié sous la responsabilité de leurs auteurs, après accord de la publication accordé par les instances adhoc du GP.
- Accès au site Internet (www.centrale-energies.fr), où l'on peut retrouver les différentes activités du Groupe (invitations, replay des conférences, bulletins) et un forum de discussion réservé aux membres.

Gouvernance de Centrale Energies :

L'animation de **Centrale Energies** est assurée par un Bureau et par un Comité des Opérations (COMOP).

Le Bureau représente **Centrale Energies** auprès de la CACCS et des Alumni de référence, également dans le cadre de partenariats externes. Il propose les thématiques générales qui seront traitées par le COMOP, veille au respect de la marque « Centrale », au bon fonctionnement du groupe et à sa réputation extérieure, ainsi qu'à l'équilibre des thématiques proposées et des actions conduites.

Le Bureau comprend un représentant de chacune des Alumni Centraliennes, soit cinq vice-présidents, qui sont proposés par le Bureau par cooptation, et validés par l'Alumni concernée,

ainsi que le Secrétaire Général du COMOP, s'il n'est pas déjà l'un des cinq VP. Les membres du Bureau sont nommés pour trois ans.

Les 5 vice-présidents élisent un président tournant parmi eux, pour une durée de trois ans.

Les anciens présidents sont invités de droit aux réunions du Bureau, à titre consultatif seulement ; ils ne participent pas aux délibérations, mais peuvent exercer des tâches ponctuelles (animation d'une activité, représentation du bureau auprès d'une instance précise, secrétariat du bureau, etc.).

Tous les membres du Bureau sont membres de leur Alumni, à jour de cotisation et bénévoles.

Le Bureau se réunit au moins une fois par an pour valider les comptes, établir le rapport annuel du groupe qui est diffusé aux membres et aux Alumni, revoir si nécessaire la composition des membres du Bureau, valider les cooptations au COMOP, et procéder à l'élection du président lorsque nécessaire.

Le Bureau peut également se réunir à tout moment, à l'initiative d'un de ses membres pour prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Groupe, quelle qu'en soit la nature. Les décisions sont prises à la majorité simple des présents à la réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président compte double.

Le COMOP est chargé de toutes les activités opérationnelles du GP : organisation des conférences, communication, édition du bulletin, gestion des activités support, telles que location de salles, assurances, cocktails, visites de sites le cas échéant. Il assure aussi le suivi de la comptabilité et de la trésorerie, et la gestion des comptes bancaires, le bon fonctionnement du site en ligne. Il prépare le rapport annuel.

Le COMOP est animé par un Secrétaire Général désigné chaque année par le Bureau, parmi les vice-présidents ou en dehors de ces derniers.

Le COMOP comprend les membres du Bureau auxquels s'ajoutent, par cooptation du Bureau, tous les membres bénévoles désireux de participer à des tâches administratives ou fonctionnelles.

Le COMOP se réunit autant que de besoin, à l'initiative du Secrétaire Général, pour assurer la bonne planification des activités du GP (a priori 6 à 8 fois par an) et peut, à ces occasions, inviter des bénévoles ayant statut 'd'auditeurs'

Tous les membres du Comité Opérationnel sont bénévoles.

ⁱ Ref. Banque Mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/energy/overview>)

ⁱⁱ Créée en 2015, la Confédération des Associations Centraliennes et CentraleSupélec (CACCS) représente plus de 120 000 ingénieurs diplômés des Écoles Centrale de Lille, Lyon, Marseille, Nantes et CentraleSupélec, répartis dans plus de 80 pays. Sa mission est de promouvoir la marque Centrale en France et à l'international et d'offrir à tous les Alumni un réseau dynamique et professionnel.